

# RAPPORT 2019 ANNUEL

VALORISATION  
DES DÉCHETS  
MÉNAGERS



VITRÉ-FOUGÈRES  
VALORISATION DES DÉCHETS

# Préambule

Le décret N°2000-404 du 10 Mai 2000 prévoit :

Chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou traitement des déchets doit présenter puis mettre à disposition du public un rapport annuel, et ce avant le 30 juin de chaque année sur le service d'élimination des déchets.

Le rapport permet aussi d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau du Syndicat de Traitement Vitre-Fougères pour prendre des décisions adaptées au contexte local, et sensibiliser le grand public qui lira le rapport en mairie.

Ce rapport est adressé à chaque communauté adhérente. Les délégués de chaque communauté membre de la collectivité ont à présenter ce rapport de synthèse à leur conseil communautaire.

Le contenu de ce rapport sur le service d'élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés est tenu à la disposition du public aux sièges des collectivités adhérentes et sur leurs sites internet respectifs.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le rapport est porté à la connaissance du public dans les conditions prévues à l'article L.2224-5 et L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.



# FAITS MARQUANTS EN 2019



## **Création du Syndicat de Traitement Vitré-Fougères**

Fruit d'une collaboration de longue date entre les SMICTOM du Pays de Fougères et Sud-Est 35, ce nouveau Syndicat a pour mission de traiter les déchets d'un bassin de population de 222 000 habitants.

## **Étude territoriale pour la création d'un centre de tri**

Cette étude vise à étudier la possibilité de créer un centre de tri à maîtrise d'ouvrage public dans le nord-est de l'Ille-et-Vilaine. Elle est menée en collaboration avec plusieurs Syndicats breitilliens.



## **Prise de fonction de Dalkia Wastenergy**

Le 11 juillet 2019, Dalkia Wastenergy a succédé à Suez en tant qu'exploitant du CVED. Le marché est d'une durée de 5 ans.

## **Portes ouvertes des outils de traitement**

Le 12 octobre 2019, 900 usagers sont venus découvrir le fonctionnement du centre de tri et du CVED. Un village avec de nombreux ateliers proposait des solutions de réduction des déchets.



## **Projet de création d'une centrale solaire à Cornillé**

Le SDE 35 a pour projet d'installer des panneaux photovoltaïques sur 7 anciennes décharges du département, dont celle de Cornillé.



# TERRITOIRE ET INSTALLATIONS



## En chiffres



**222 000**  
habitants



**114**  
communes



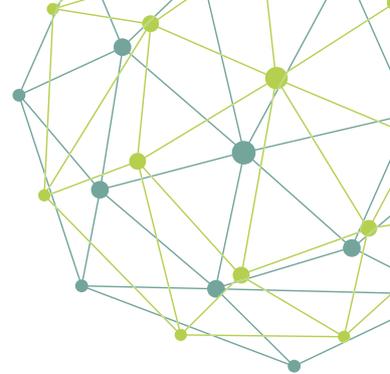
**27**  
représentants



**43 400**  
tonnes de déchets  
traitées



@Dalkia Wastenergy



## Un Syndicat de Traitement pour un projet de territoire

Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Syndicat de Traitement Vitré-Fougères exerce la compétence « traitement des déchets et assimilés » pour le compte de deux adhérents : le SMICTOM Sud-Est 35 et le SMICTOM du Pays de Fougères. Il s'agit d'un Syndicat mixte ouvert, c'est-à-dire qu'il a été créé à l'initiative de ses deux adhérents dans le but de gérer les trois outils de traitement des déchets de leurs territoires : un Centre de Valorisation Énergétique des Déchets (CVED), un centre de tri des emballages recyclables et un centre de transfert des déchets. Il est également propriétaire d'une ancienne décharge réhabilitée en post-exploitation.

La création du Syndicat de traitement Vitré-Fougères répond à plusieurs objectifs :

- mutualiser les équipements de traitement des déchets ménagers

- limiter les exportations dans les territoires et départements voisins, c'est-à-dire assumer et valoriser sur le territoire les déchets produits par le territoire
- renouveler et pérenniser les outils de traitement : ordures ménagères et déchets secs, tout en maîtrisant le coût pour l'utilisateur
- conserver une maîtrise d'ouvrage publique pour garantir une concurrence sur le long terme
- tendre vers le zéro gaspillage et le zéro enfouissement

L'autonomie et l'indépendance du territoire vis-à-vis du traitement et de la valorisation des déchets qu'il produit, répond totalement aux orientations et objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et du nouveau Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de Bretagne, voté en 2019.



“

**Mutualiser les moyens et les tonnages des deux territoires a pour objectif de maintenir les outils de traitement des déchets et les emplois.**

### Décharge de Cornillé : des panneaux photovoltaïques en projet

Il est envisagé de reconvertir l'ancienne décharge de Cornillé en site de production électrique grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques.





# GOVERNANCE ET ADMINISTRATION

Le comité syndical est composé de 27 membres titulaires et 27 membres délégués suppléants. Ces membres sont issus des assemblées délibérantes des deux SMICTOM adhérents.



**Yves HISOPE**

Président du Syndicat de  
Traitement Vitré-Fougères

## Le Bureau Syndical

Le Bureau Syndical est composé comme suit :

- o 1<sup>er</sup> Vice-Président : M. Olivier MOCÉ,  
*en charge des projets et relations avec les autres collectivités*
  - o 2<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Lionel LE MIGNANT,  
*en charge du suivi du CVED*
  - o 3<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Serge BOUDET,  
*en charge du suivi du Centre de Tri et filières*
  - o 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente : Mme Isabelle CEZÉ,  
*en charge de l'optimisation des services avec les adhérents*
- o M. Henri AVRIL est également membre du Bureau  
o M. Christian STÉPHAN est également membre du Bureau  
o M. Claude HERVE est également membre du Bureau  
o M. Patrick ROBERT est également membre du Bureau

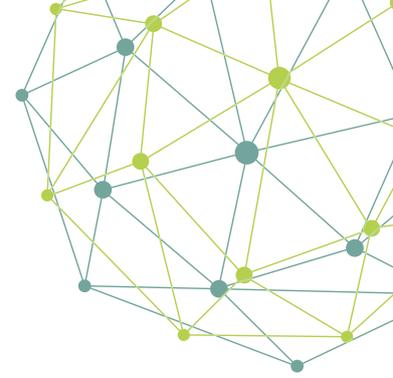
## Le Comité Syndical

Représentants du SMICTOM du Pays de Fougères

Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Henri AVRIL	Michel BENEDETTI
Gérard BARBEDETTE	Pierre BERHAULT
Serge BOUDET	Hubert COUASNON
Dominique FROC	Louis HALAIS
Christian GEFFRAY	Marie-Thérèse JOURDAN
Louis-Gérard GUÉRIN	Jean-François NIVLET
Claude HERVÉ	Patricia RAULT
Olivier MOCÉ	François-Xavier RIVIÈRE
Cécile PARLOT	Gaël ROUSSIAU
Renaud SARLAT	François VÉZIE

Représentants du SMICTOM Sud-Est 35

Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Frédéric BLOT	Loïc BAZILLAIS
André BRIZARD	Jean-Louis COCAULT
Isabelle CEZÉ	Sébastien COQUELIN
Michel CHAUPITRE	Maëlle DEREPPER
Jean-Pierre DAUPHIN	Thierry DUPLAT
Yves HISOPE	Olivier FRASLIN
Mickaël LEFEUVRE	Roland GAUTIER
Lionel LE MIGNANT	Christine HAIGRON
Daniel MARCHAND	Françoise LACHERON
Joseph MÉNARD	Amandine LE BRAS
Bernard PELTIER	Pascal LEGROS
Yves RENAULT	Anthony MOREL
Patrick ROBERT	Michel RENOU
Jean-Michel ROUSSEAU	Anne STEYER
Christian STÉPHAN	Daniel TESSIER
Allain TESSIER	Christian TAREIL
Aurélien THÉBERT	Alain THOMAS

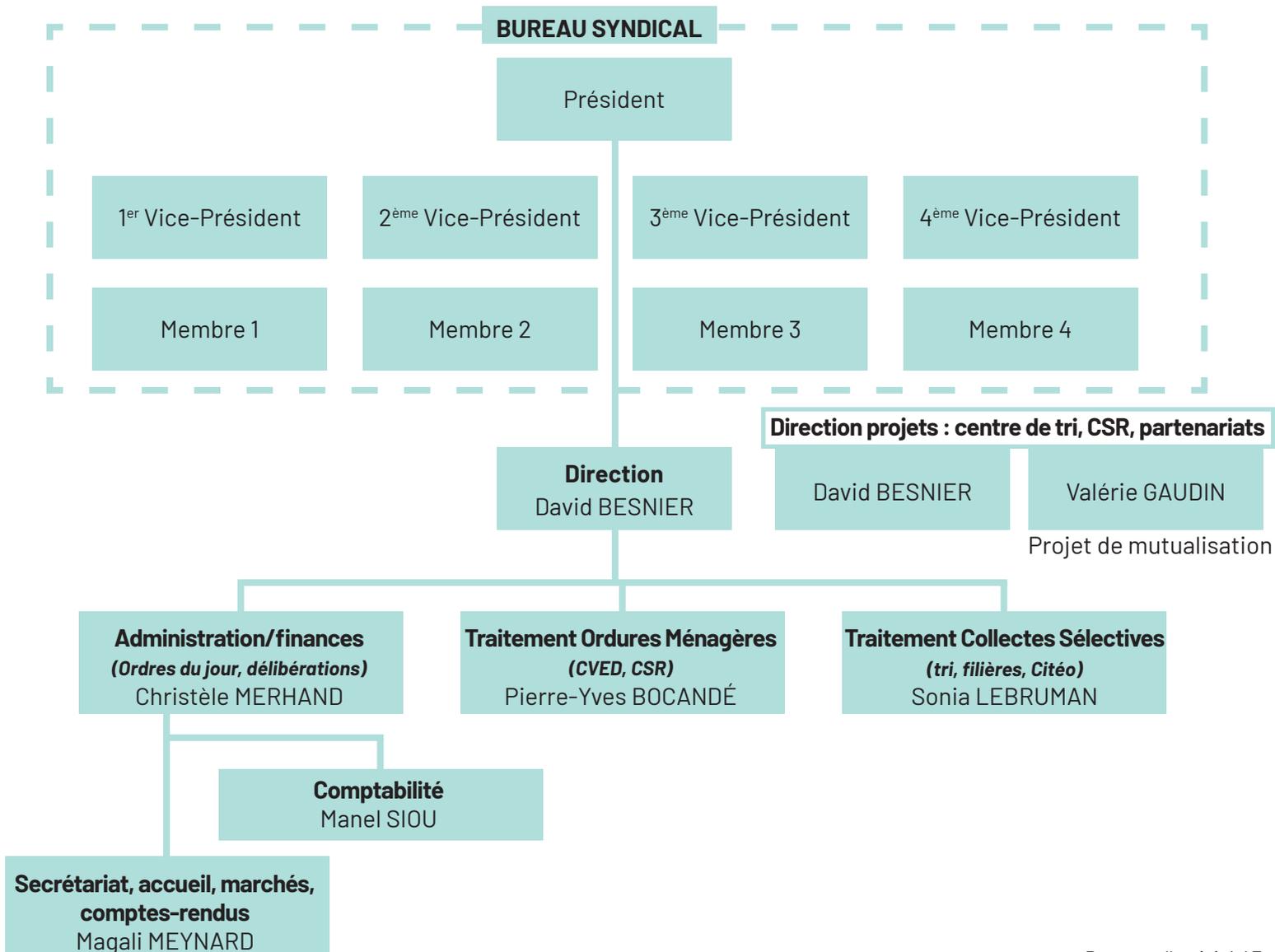


## Les agents du Syndicat de Traitement

Le Syndicat de Traitement ne compte qu'un seul salarié, à temps partiel. Il s'agit du poste d'Ingénieur en charge du suivi et contrôle d'exploitation du CVED, des projets de renouvellement et extension de réseaux associés.

Les autres agents travaillant au Syndicat de traitement sont mis à disposition par les SMICTOM adhérents. Ils administraient auparavant la compétence « traitement des déchets » au sein de leur structure avant le transfert de compétence.

## Organisation du Syndicat de Traitement





# DIFFÉRENTS FLUX TRAITÉS



**Ordures  
ménagères**

**32 100**  
tonnes

**-6 %**  
/2018



**Emballages  
recyclables**

**6 100**  
tonnes

**+4 %**  
/2018



**Papiers**

**3 800**  
tonnes

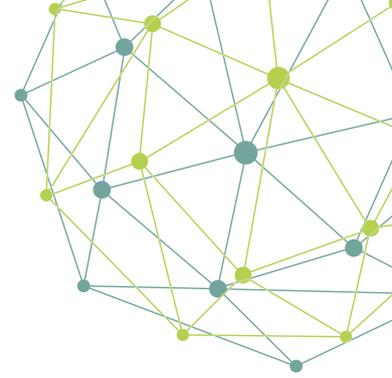
**+7 %**  
/2018



## De fortes variations par rapport à 2018

Les tonnages d'ordures ménagères traités par le Syndicat de Traitement Vitré-Fougères baissent fortement par rapport à la somme des tonnages traités par les deux adhérents en 2018. Au contraire, les emballages recyclables et les papiers voient leurs tonnages fortement augmenter. Cette situation peut s'expliquer par le

démarrage au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la taxe incitative sur le territoire du SMICTOM Sud-Est 35, qui incite vivement les usagers à mieux trier leurs déchets. Parallèlement, le SMICTOM du Pays de Fougères teste la redevance incitative depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019 sur une partie de son territoire.



## Recyclage



Emballages recyclables

3 400 tonnes

Papiers recyclables\*

4 720 tonnes

Acier incinéré

280 tonnes

Aluminium incinéré

4 tonnes

**TOTAL**  
8 404 T

## Valorisation énergétique



Ordures ménagères

21 900 tonnes

Refus de tri

1 340 tonnes

Déchets issus de prestations privées

1 100 tonnes

**TOTAL**  
24 340 T

## Stockage



Ordures ménagères

10 200 tonnes

Résidus des fumées d'incinération (REFIOM)

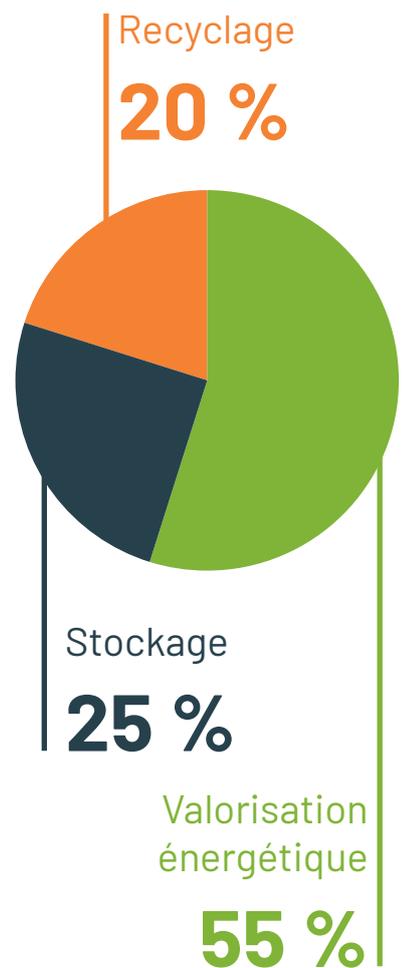
1 200 tonnes

Refus de tri

110 tonnes

**TOTAL**  
11 510 T

## Répartition des modes de traitement



\* Les papiers recyclés comprennent les papiers déposés dans les bornes à papiers mais aussi ceux déposés dans les sacs jaunes et le gros de magasin (papiers et cartons mêlés).



# LE CENTRE DE TRANSFERT DES DÉCHETS

Le centre de transfert est un site équipé de plusieurs quais de déchargement gravitaires :

- deux postes de vidage des déchets ménagers muni d'un groupe hydraulique. Cette installation permet la présence permanente de semi-remorques à fond mouvant en attente sous l'un et l'autre des postes de chargement
- deux postes de vidage des emballages recyclables en sac, stationnement de deux caissons

Deux flux de déchets transitent par ce centre : les ordures ménagères et les emballages recyclables.

Une fois amenés au quai de transfert, les déchets sont transférés dans des caissons ou semi-remorques avant évacuation vers le Centre de Valorisation Énergétique, le centre de stockage ou le centre de tri en fonction du type de déchet.

Le site est considéré comme une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, soumise à déclaration avec contrôle périodique.

16 188 tonnes ont transité sur le site en 2019, soit 300 tonnes environ par semaine.

Le site est exploité par le Syndicat de Traitement. Les rotations sont réalisées par marché public de prestation de service :

- titulaire GELIN : transport en semi
  - sous-Traitant SUEZ : transport en caisson
- Le marché public en cours a été exécuté à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2020. Il est renouvelable par tacite reconduction deux fois un an.



## En bref



**300**

tonnes évacuées  
par semaine



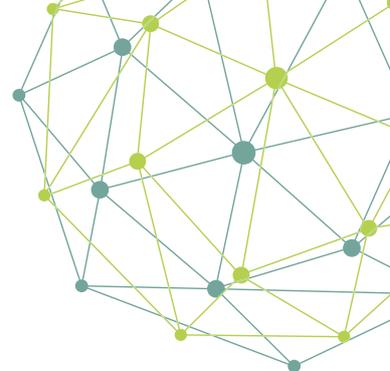
**2**

postes de vidage pour  
les ordures ménagères



**2**

postes de vidage pour les  
emballages recyclables



## Tonnages par flux

Tonnage semi sacs jaunes	Tonnage caisson sacs jaunes	Tonnage semi ordures ménagères
253	1 667	14 269

Tour hebdomadaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Nombre de rotations annuelles	Tonnage moyen
Nombre de semi ordures ménagères	2,1	2,2	2	1,4	2,4	0,3	<b>550</b>	<b>26</b>
Nombre de semi emballages recyclables					1		<b>48</b>	<b>5,3</b>
Nombre de semi caissons emballages recyclables	2,5	2,5	2,8	2,6	1,6	0,3	<b>645</b>	<b>2,5</b>





# LE CENTRE DE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES

Le centre de tri des collectes sélectives accueille les flux de déchets suivants : emballages recyclables, collectés en sacs, en bacs jaunes ou en bornes d'apport volontaire, et les papiers collectés dans les bornes d'apport volontaire (BAV) bleues.

Il accueille également les cartons bruns issus des déchèteries de l'adhérent SMICTOM Sud-Est 35, et quelques menus tonnages tiers pour lesquels le prestataire est autorisé à travailler en direct.

Le centre est exploité par un prestataire privé, la société Polyvalis (Derichebourg), pour le compte du Syndicat de Traitement et via un marché public.

Le marché a été signé en 2017, pour 5 ans. Il est renouvelable deux fois 1 an.

Le marché intégrait des travaux importants de modernisation de la chaîne de tri, avec notamment la refonte de la cabine de tri, l'installation d'un courant de Foucault et l'ajout d'un trieur optique.



## En bref



**9 900 tonnes**  
traitées  
chaque année

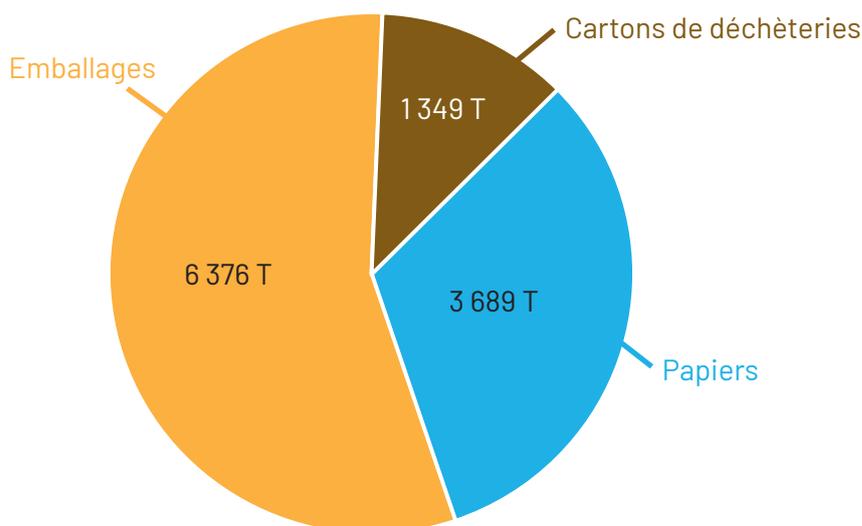


**15 %**  
de refus de tri  
(+6% par rapport  
à 2018)

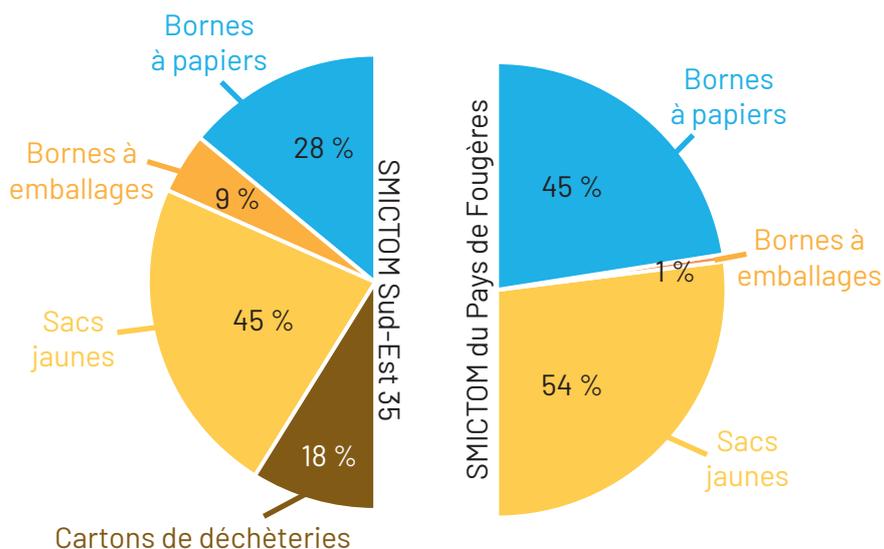


**38 kg**  
de déchets recyclés  
par habitant

# Tonnages entrants



# Origine des entrants



# Tonnages sortants

Les tonnages sortant du centre de tri et envoyés en filière, c'est-à-dire les tonnages « effectivement recyclés », hors refus et pertes, ont augmenté de 3% par rapport à 2018, ce qui est très encourageant.

Type d'emballage	PET clair	PET foncé	PEhD	Acier	Alu	ELA	EMR	Papiers	GdM	Sacs jaunes
2019	774	168	273	461	49	331	1125	3 819	935	72
2018	727	177	287	543	42	215	1278	3 758	985	111

# Les refus de tri



**15 %**  
soit 7kg/hab

Le taux global de refus de tri est de 15 %. Dans le détail, il est de 16 % sur le territoire du SMICTOM Sud-Est 35, avec 991 tonnes (+13 % par rapport à 2018) et de 13 % sur le territoire du SMICTOM du Pays de Fougères, avec 456 tonnes (-9 %).

## Qualité du tri selon le contenant :



Bornes à papier  
4 à 7 %  
d'erreurs de tri



Sacs jaunes  
20 à 23 %  
d'erreurs de tri



Bornes à emballages  
23 à 32 %  
d'erreurs de tri

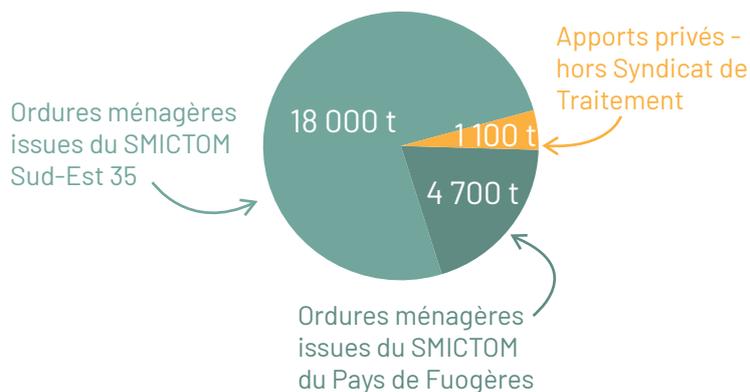


# LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS

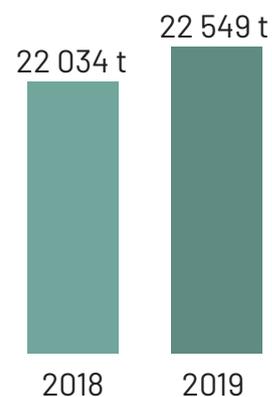
Le Centre de Valorisation Énergétique des Déchets (CVED) est exploité par la société Cyclergie qui fait partie intégrante de la société Dalkia Wastenergie (ex-Tiru), filiale « valorisation des déchets » de Dalkia.

Le CVED est exploité via un marché public global sur performances de 5 ans qui a démarré le 11 juillet 2019. Auparavant la gestion du site était déléguée à la société SUEZ par Délégation de Service Public.

**Entrants au CVED en 2019**



**Valorisation des déchets**



## En bref



**25 000**

tonnes traitées  
chaque année



**63,7 %**

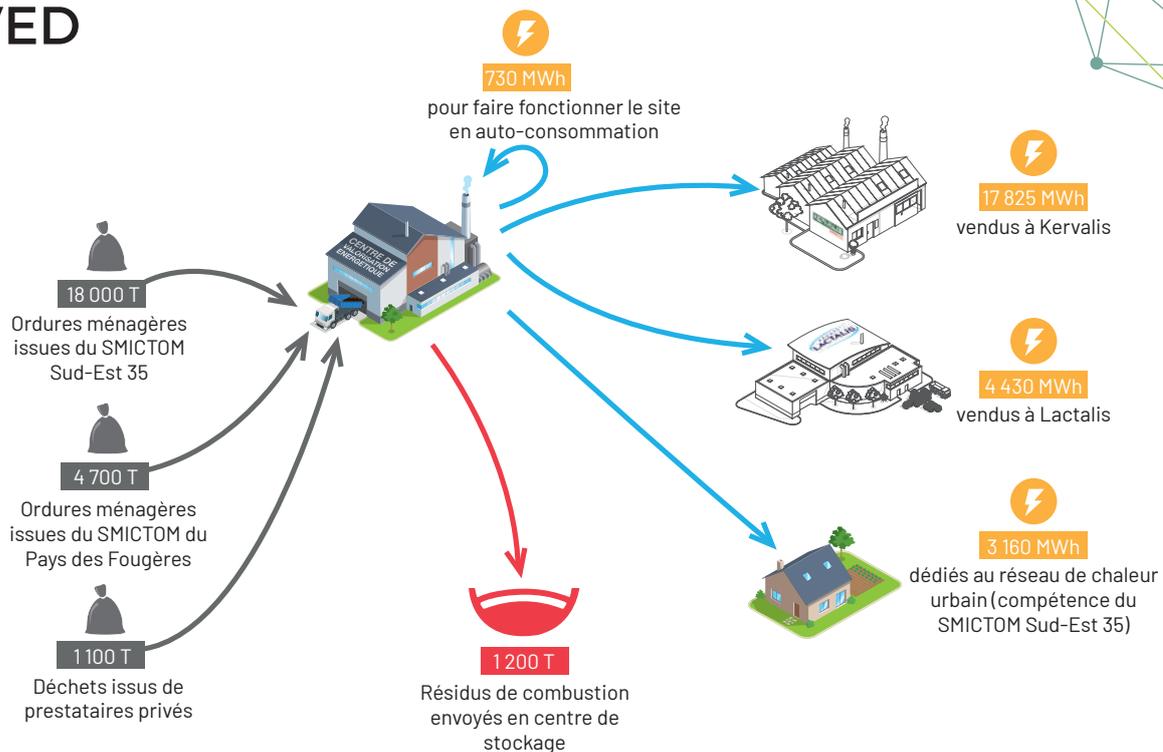
de performance  
énergétique



**95 %**

des déchets traités au  
CVED proviennent du  
Syndicat de Traitement

# Synthèse du fonctionnement du CVED



## Une année 2019 positive

Depuis le 11 juillet 2019 et le changement de prestataire, les déchets issus des bennes « incinérables » de déchèteries du SMICTOM Sud-Est 35 ne sont plus traités par le CVED. Seules les ordures ménagères sont désormais valorisées. Cette situation a permis d'améliorer le rendement du CVED, qui passe de 2,82 à 2,91 T/h.

L'arrêt du traitement des bennes incinérables a été compensé par un apport supplémentaire de déchets issus du SMICTOM du Pays de Fougères qui valorise désormais 40 % de ses ordures ménagères au CVED.

Autre point positif en 2019 : une légère baisse du dévoiement des déchets, 1 128 T contre 1 296 T en 2018.

## En quoi sont transformées les ordures ménagères ?

Les ordures ménagères sont incinérées. La chaleur produite par le four est récupérée pour alimenter une chaudière, créant ainsi de l'énergie sous forme d'eau chaude et de vapeur. Cette énergie est ensuite revendue à des industriels ou à des collectivités. En 2019, 22 000 MWh de vapeur ont été produits. Grâce à d'importants travaux de modernisation du site prévus en 2020, cette production sera fortement augmentée.

La performance énergétique du CVED en 2019 était de : 63,74%, inférieure au 65% minimum réglementaires. Cette situation, conséquence d'une panne sur le réseau haute pression de Lactalis, engendre un doublement de la TGAP payé par le Syndicat sur chaque tonne entrante sur le CVED. Sans cette panne, la performance énergétique aurait été de 67,08 %. Une expertise judiciaire est en cours sur le dysfonctionnement constaté.

### Les résidus de combustion

Plusieurs résidus, ou sous-produits, sont générés par la combustion.

Les mâchefers sont des résidus de combustion. Ils ne sont pour l'instant pas valorisables et sont envoyés en centre de stockage des déchets non dangereux.

Les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) sont une concentration des réactifs et des polluants du processus de traitements des fumées. Ce sous-produit est orienté vers une Installation de Stockage des Déchets Dangereux.

Les métaux sont des résidus des ordures ménagères (boîte de conserve...). Ils sont recyclés.



# BUDGET ET RESSOURCES

L'année 2019 constitue la première année d'exercice du Syndicat de Traitement.

## INVESTISSEMENT

### RECETTES

**1 152 683 €**

*dont :*

Opérations d'ordre :

**452 638 €**

Excédent de fonctionnement capitalisé :

**700 000 €**

*apport du SMICTOM Sud Est 35 pour financer les travaux de rénovation du CVED.*

### DÉPENSES

**780 040 €**

*dont :*

Dépenses réelles d'équipement :

**511 643 €**

Dépenses financières :

**111 111 €**

*remboursement de l'emprunt contracté par le SMICTOM Sud Est 35 pour financer le réseau de vapeur à partir du CVED.*

Excédent global : **372 643 €**

## FONCTIONNEMENT

### RECETTES

**7 087 605 €**

*dont :*

Recettes de vente d'énergie :

**560 640 €**

Contribution des SMICTOM :

**6 418 839 €**

### DÉPENSES

**780 040 €**

*dont :*

Charges générales :

**6 262 598 €**

Charges de personnel :

**106 913 €**

Opérations d'ordre :

**452 638 €**

Excédent global : **235 362 €**

# La contribution financière des SMICTOM

Les ressources du Syndicat de Traitement proviennent en grande partie de la redevance d'équilibre versée par les deux SMICTOM membres. Celle-ci a pour objectif d'équilibrer la section de fonctionnement du budget du Syndicat de Traitement. Le calcul de la redevance est effectué en fonction des exutoires utilisés par chaque SMICTOM afin de minimiser l'impact de la création du Syndicat de Traitement pour chaque SMICTOM.

La redevance d'équilibre est constituée d'une part fixe, correspondant aux charges de structure, et d'une part variable, correspondant aux charges d'exploitation. Pour l'année 2019, le SMICTOM Sud-Est 35, qui concentre 60 % de la population, a acquitté 60 % de la somme totale. Le SMICTOM du Pays de Fougères a pris en charge les 40 % restants.



**CVED : 536 143 €**  
Travaux de modernisation



**Centre de tri : 15 550 €**  
Remplacement des chenaux

## Synthèse de la mise à disposition de personnel

Collectivité d'origine	Poste	Grade	Durée
SMICTOM Sud Est 35	Directeur	Ingénieur	23h00 semaine
SMICTOM du Pays de Fougères	Responsable traitement des déchets recyclables	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	14h00 semaine
SMICTOM Sud Est 35	Responsable Finances-AG-RH	Attaché	8h30 semaine
SMICTOM Sud Est 35	Assistant Finances RH	Adjoint administratif	17h30 semaine
SMICTOM Sud Est 35	Assistante Administration générale	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	17H30 semaine

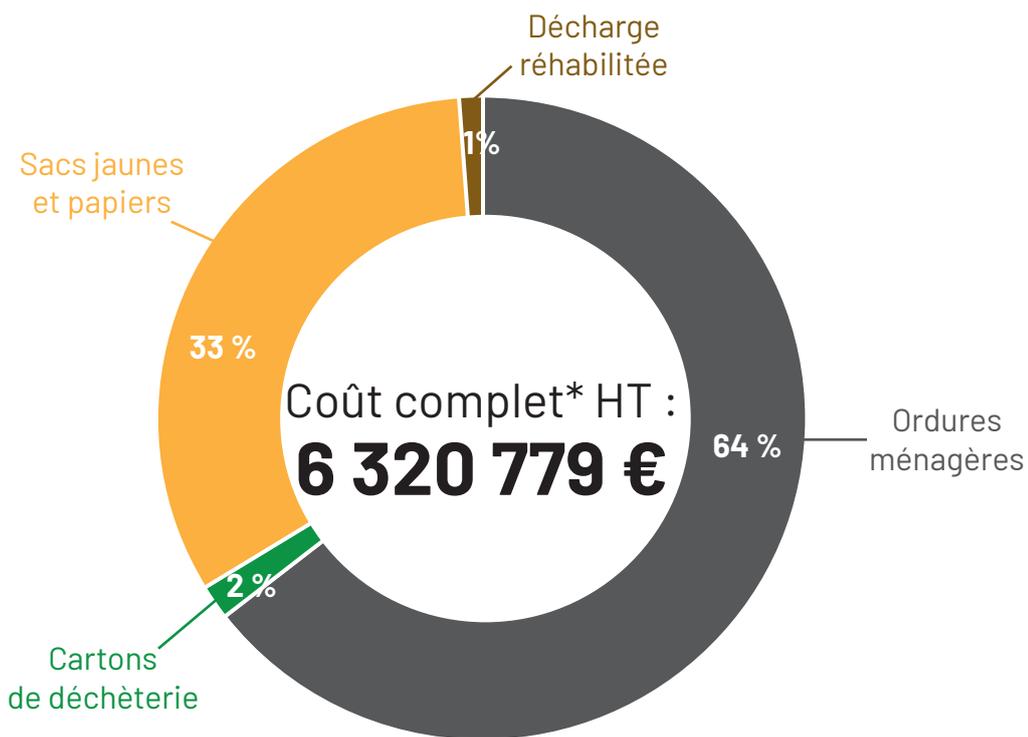
## L'état de la dette

**138 889 €**

L'état de la dette présente un capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de 138 889 €, correspondant à l'emprunt contracté pour la réalisation du réseau de vapeur.



# COÛT DU SERVICE



## En bref



**153 € HT**

la tonne traitée tous  
flux confondus



**25 € HT**

de reste à charge  
par habitant

## Ordures ménagères



Coût complet\* HT :

**4 077 018 €**

soit

**126,62 €**

la tonne traitée

Coût financé par :



Recettes industrielles :  
548 602 €



Soutiens :  
143 613 €



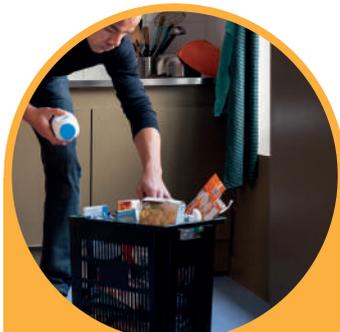
Redevance d'équilibre :  
3 384 803 €

soit

**15,20 €**

par habitant

## Sacs jaunes et papiers



Coût complet\* HT :

**2 066 491 €**

soit

**209,67 €**

la tonne traitée

Coût financé par :



Recettes\*\* :  
0 €



Soutiens :  
580 €



Redevance d'équilibre :  
2 065 911 €

soit

**9,14 €**

par habitant

## Déchets de déchèterie



Coût complet\* HT :

**110 562 €**

soit

**57,67 €**

la tonne traitée

Coût financé par :



Recettes industrielles :  
12 044 €



Soutiens :  
3 153 €



Redevance d'équilibre :  
95 365 €

soit

**0,43 €**

par habitant

\* Coût complet : totalité des coûts de traitement

\*\* Les recettes issues de la vente des recyclables et des papiers sont directement reversés aux SMICTOM



VITRÉ-FOUGÈRES  
VALORISATION DES DÉCHETS

Syndicat de traitement Vitré-Fougères  
45 route des eaux  
35500 Vitré

02 99 74 44 47